



Rubrique: Autres avis cantonaux

Sous-rubrique: Expulsions

Date de publication: KABBE 22.07.2026

Numéro de publication: KA-BE20-0000000629

Entité de publication

Kanton Bern - RSTA Biel / Bienne, Freiburgstrasse 453, 3018 Bern

Procédure d'expulsion, Exmi 20/2026

Muhammad Amir, né le 01.06.1979, anciennement domicilié dans un appartement de 1 pièce, numéro 12 au 1er étage avec cave, situé rue du Moulin 48, 2504 Biel/Bienne, actuellement de domicile inconnu, est informé, en tant que partie expulsée dans la procédure d'expulsion Exmi 20/2026, de la décision finale suivante du 15 juillet 2026 :

(1.) Le mandat d'expulsion de la Préfecture de Biel/Bienne a été exécuté. La procédure exmi 20/2026 est déclarée liquidée.

(2.) (...)

(3.) La partie expulsée est tenue de rembourser à la partie requérante l'intégralité des frais, d'un montant de CHF 1'745.50.

(4.) Notification

(4.1) La présente décision est notifiée par publication dans la Feuille officielle du canton de Berne du 22 juillet 2026 à :

- **Muhammad Amir**, actuellement de domicile inconnu (anciennement : rue du Moulin 48, 2504 Biel/Bienne).

Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les 30 jours dès sa notification, auprès de la Cour suprême du canton de Berne, section civile, Hochschulstrasse 17, 3001 Berne. Le recours doit être déposé par écrit, contenir les conclusions, l'indication des faits, moyens de preuve et motifs et porter une signature. Il doit être produit en trois exemplaires et être accompagné de la présente décision, de l'enveloppe dans laquelle celle-ci a été notifiée, ainsi que des moyens de preuve disponibles.

Préfecture de Biel/Bienne